

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira :

Le Lundi 30 Mars 2026

À 19 heures

Salle du Conseil Municipal
à la Mairie de LIGUGÉ

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Samedi 21 Mars 2026
2. Désignation d'un(e) Secrétaire
3. Délégations du conseil municipal au maire
4. Création de postes de conseillers délégués
5. Attribution d'indemnités de fonction aux élus
6. Création et composition des commissions municipales
7. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
8. Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS
9. Élection des membres du CCAS
10. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs,
11. Questions diverses



Le Maire,
Guillaume GILLES

